



Maîtrise d'œuvre d'aménagement de 12 ouvrages hydrauliques

COMPTE RENDU N°2
Réunion intermédiaire de phase 1

Maître d'Ouvrage :	PNR Périgord Limousin
Objet :	Réunion intermédiaire phase 1
Lieu de réunion :	La Coquille – salle communale
Date réunion :	Mardi 16 juin 2015 – 10h00

Date de rédaction : Mardi 7 juillet 2015

Rédacteur : Serge SALVAN

N/Ref. : E150401/CR2

Version : 1

Nombre de pages : 6

Liste des présents :

Institution/organisme	Titre	Nom Prénom représentant
PNR	Monsieur	Yves-Marie Le Guen
PNR	Monsieur	Charlie Pichon
DDT 24	Madame	Gaëlle Beaujon
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Madame	Maire-Laure Courivaud
FDAAPPMA 24	Monsieur	Arnaud Denoueix
Conseil Général de Dordogne	Monsieur	Sébastien Régnier
FDAAPPMA 24	Monsieur	Jean Marie Rampnoux
DDT 87	Monsieur	Guillaume Brard
EPIDOR	Monsieur	Pascal Verdeyroux
CE3E	Monsieur	Christian Cozilis
CE3E	Monsieur	Serge Salvan

1. OBJET DE LA REUNION

L'objet de la réunion est de présenter l'état d'avancement de la phase 1 au stade des pistes d'avant projet sommaire.

2. CONTENU DE LA REUNION

Après un tour de table, Monsieur le Directeur du Parc introduit la réunion puis cède la parole à Monsieur COZILIS qui présente avec un power point l'état d'avancement des avant projets.

Tous les acteurs et la Fédération de pêche en particulier déplorent l'absence de l'ONEMA à cette réunion, dont la présence et l'avis sont importants pour ne pas retarder le bon déroulement de l'étude.

Il rappelle au préalable le contexte de l'étude. Il n'insiste pas volontairement sur le diagnostic dans la mesure où les fiches terrain Etat des lieux – diagnostic RCE multicritères ne sont pas encore terminées.

La présentation est faite ouvrage par ouvrage.

1) La Châtelaine

3 scénarios sont proposés

- déconnexion de l'étang et création d'un bras de contournement,
- effacement des ouvrages
- équipement du bras de décharge par passe rustique et bras de contournement

La DDT se positionne sur la déconnexion qui serait à privilégier.

L'Agence de l'eau est d'accord également, car ce scénario sera mieux aidé au même niveau que le scénario d'effacement peu réaliste au regard de la position du propriétaire qui souhaite conserver le plan d'eau.

Le PNR précise que les zones humides en amont ne sont pas d'intérêt communautaire mais présentent un intérêt de zone tampon hydraulique et écologique. M. COZILIS valide cette analyse.

2) Feuyas

Le site fait actuellement l'objet d'une étude par le propriétaire pour une demande d'autorisation d'exploitation de la microcentrale. Le propriétaire souhaite donc absolument conserver son droit d'eau et le niveau du plan d'eau.

Dans ces conditions, un seul scénario sera à privilégier à savoir l'équipement en rive gauche par un dispositif de franchissement de type rampe/bassin rustique en déroctage du socle et enrochement liaisonnés au béton.

Monsieur COZILIS informe la DDT qu'il serait souhaitable d'imposer au pétitionnaire dans le cahier des charges du dossier de renouvellement d'exploitation une étude de débit minimum biologique (DMB) selon la méthodologie ESTIMAB. Un changement de turbine ichtyo-compatible pour la dévalaison serait un plus. CE3E rencontrera le propriétaire en septembre.

3) Firbeix

Deux scénarios sont présentés :

- Le déplacement du lit déconnecté en régime normal du plan d'eau dans la zone humide et le renforcement de la digue pour limiter les connexions hors crues. Effacement du seuil qui fait obstacle au transport solide et à la libre circulation de la truite fario,
- L'effacement du seuil et l'étanchéification de la digue de la queue du plan d'eau pour éviter un abaissement trop important du plan d'eau et de la queue de l'étang et de la zone humide associée.

Ce site n'amène aucune remarque de la part du comité de pilotage.

Les relations étang/cours d'eau sont complexes sur ce site (stabilité des berges et incidence sur les niveaux d'eau dans le plan d'eau et de la zone humide).

4) Moulin du Blé

Un scénario unique d'effacement est proposé en accord avec le propriétaire qui demande que le canal d'amenée et de fuite soit maintenu. Des photomontages vont lui être transmis en juillet.

Sur ce site, le PNR précise que 25 individus de moule ont été inventoriés en aval immédiat du moulin.

La DDT demande de faire attention à ne pas envoyer de sédiments vers l'aval dans le cas d'un effacement. Ce point sera évoqué au stade PRO et CCTP travaux. Il est demandé également une procédure d'abrogation du droit d'eau.

Le COPIL est favorable à ce scénario unique.

5) Grandcoing

Deux scénarios sont proposés :

- Effacement avec abandon de l'exploitation hydraulique pour un autre dispositif alternatif de compensation énergétique (?)
- création d'un bras de contournement en rive gauche avec maintien de la chute hydroélectrique mais avec nouvelle turbine et fonctionnement différencié du bras avec deux prises d'eau (une prise d'eau niveau eau avec rampe rustique lors de la période d'activité de la turbine et une prise d'eau vannée ouverte lors de la période de chômage de la turbine)

Le site a un usage économique comme le souligne le PNR. La turbine est en activité de mai à octobre. Bien que le site ne soit pas inscrit ni classé, les propriétaires sont très attachés au fonctionnement de la turbine et aux économies qu'elle génère pour l'activité de la Minoterie.

La DDT demande qu'une étude du débit réservé soit menée en parallèle de l'étude en cours. Monsieur COZILIS demande qu'une étude DMB soit réalisée.

Il conviendrait d'ailleurs de connaître le débit réservé sur tous les sites et à quel endroit le propriétaire est tenu de le restituer.

CE3E pense que la solution du bras de contournement est un bon compromis si le propriétaire n'évolue pas sur sa position. Le PNR précise que les prairies des 2 cotés du bief sont déclarées à la PAC et une fait l'objet d'un arrêté de biotope.

Monsieur COZILIS mentionne que les coûts de perte d'exploitation seront à prévoir dans le chiffrage.

6) Forges de Soumagnac

Deux scénarios sont proposés :

- effacement du déversoir et déroctage pour redresser l'écoulement et éviter l'effet défecteur vers le mur en pierre de la terrasse du moulin.
- effacement du déversoir et de l'île pour redresser l'écoulement, mais les propriétaires sont très attachés à cet îlot.

CE3E réalisera des photomontages des solutions possibles pour que les propriétaires conceptualisent les 2 solutions. L'Agence de l'eau précise que les protections de berges au niveau des murs peuvent entrer dans le cadre des mesures compensatoires.

Les propriétaires veulent être rassurés par une modélisation hydraulique des écoulements vis-à-vis du risque d'érosion progressive et de stabilité du mur.

7) Moulin de Saint Saud

Un scénario unique d'effacement est envisagé avec l'accord du propriétaire avec conservation du canal d'aménagé et de fuite de l'ancien moulin et reprise du pont en pierre qui dispose d'une servitude publique.

Le COPIL est favorable à ce scénario d'effacement.

8) Moulin du Pont

Il s'agit de l'unique ouvrage ayant une roue en fonctionnement et manœuvrée tous les jours.

Monsieur COZILIS rappelle que la DCE sur l'eau ne demande pas la suppression systématique des ouvrages de moulins, d'autant plus si c'est l'un des derniers avec une roue fonctionnelle, mise en marche tous les jours ou presque quelques heures par jour selon le propriétaire actuel. Un scénario unique est envisagé dans ce cas. Il s'agit de l'équipement par une passe rustique et bras de contournement intra lit mineur en rive gauche.

La DDT demande si on peut trouver un scénario intermédiaire privilégiant l'effacement ou en modifiant la prise d'eau du canal plus en amont pour conserver l'usage de la roue.

Pour CE3E, le scénario RCE d'effacement serait très traumatisant pour le propriétaire âgé et le risque d'un contentieux avec les associations des Moulins est réel.

Le scénario RCE de prise d'eau amont est à étudier si CE3E dispose d'une topo/bathy de bonne qualité.

9) Moulin de Maziéras

Deux scénarios sont proposés sur cet ouvrage :

- Effacement avec renaturation d'un lit dans le plan d'eau
- Conservation de la digue, suppression du seuil amont et étagement de la chute

Le PNR demande que soit pris en compte l'aspect paysager qui est primordial sur ce site.

Les propriétaires sont favorables à priori à la logique de suppression partielle ou totale de la digue chemin / plan d'eau, mais le franchissement de la Malencourie devra être conservé et des photomontages sont souhaités.

10) Tanneries Chamont de Saint Pardoux

Les ouvrages en particulier le déversoir sont maintenus dans le cadre d'un prélèvement d'eau de process pour les tanneries.

Un scénario RCE d'effacement est proposé en concertation avec le propriétaire qui est d'accord si un pompage d'eau est préservé et une réserve d'eau installée en mesures compensatoires.

Le COPIL est favorable à ce scénario unique d'effacement avec mesures compensatoires

11) Saint Pardoux

Sur ce site il est proposé un scénario unique d'effacement du seuil en concertation avec la commune propriétaire des ouvrages. Des précautions doivent être prises pour stabiliser le lit et les berges artificielles dénoyées en amont s du bief. Si pas possible ou à un coût prohibitif, un arasement partiel sera proposé. L'alimentation du lavoir doit également être préservée par la mise en place d'une petite pompe.

La municipalité attend de voir les incidences hydrauliques, paysagères et de stabilité des bâtis de ce scénario avant de se positionner. Des photomontages et une mise à l'eau basse cet automne permettrait à CE3E de lever ces questionnements.

Le COPIL est favorable à ce scénario unique à ce stade d'avancement.

Les 2 sites de Saint Pardoux sont dans un PPRI. Il conviendra de mesurer l'incidence de 2 effacements sur les niveaux d'eau en crue.

12) Pont de la Monnerie

Sur ce site, deux scénarios sont proposés :

- la remise en fond de vallée,
- l'équipement du passage sous le pont digue route

Le PNR précise que le pont a fait l'objet de travaux il y a 5 ans. Ce ruisseau présente un grand intérêt car c'est le seul affluent présentant un peuplement de moules.

L'intervention sur ce site nécessite au préalable des travaux d'ouverture du milieu pour réaliser des mesures (topographie entre autres). Monsieur COZILIS demande au PNR si la commune peut intervenir ou faire faire un déboisement et débroussaillage avant l'intervention d'un géomètre.

3. PROCHAINE REUNION

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée à ce jour dans le cadre de ce comité du fait de compléments d'étude (topographie entre autres qui doit être lancée cet été). De ce fait les propriétaires ne seront pas rencontrés avant l'exploitation des données topographiques et complémentaires par CE3E avec un objectif de dépôt des dossiers en novembre pour l'instruction réglementaire.

4. LISTE DE DIFFUSION

Institution/organisme	Titre	Nom Prénom représentant	mail
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Madame	Valérie Perrier	valerie.perrier@eau-adour-garonne.fr
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Madame	Maire-Laure Courivaud	marie-laure.courivaud@eau-adour-garonne.fr
Conseil Régional d'Aquitaine	Madame	Hélène Durand	helene.durand@aquitaine.fr
Conseil Régional d'Aquitaine	Monsieur	Eric Lavie	eric.lavie@aquitaine.fr
Conseil Régional du Limousin	Monsieur	Olivier Brousseau	o-brousseau@cr-limousin.fr
Conseil Régional du Limousin	Monsieur	Yohann Fuente	y-fuente@cr-limousin.fr
Conseil Régional du Limousin	Madame	Christelle Zalas	c-zalas@cr-limousin.fr
Conseil Général de Dordogne	Madame	Cathy Prigent	c.prigent@dordogne.fr
Conseil Général de Dordogne	Monsieur	Claude Garcia	c.garcia@dordogne.fr
Conseil Général de Dordogne	Monsieur	Sébastien Régnier	s.regner@dordogne.fr
Initiative Biosphère Dordogne	Monsieur	Raphaël Michau	r.michau@eptb-dordogne.fr
EPIDOR / SAGE Isle-Dronne	Madame	Mélanie Ozenne	m.ozenne@eptb-dordogne.fr
DREAL du Limousin	Madame	Véronique Barthélémy	veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr
DREAL du Limousin	Monsieur	Guy Lacan	guy.lacan@developpement-durable.gouv.fr
DDT Dordogne - MISEN	Monsieur	Alain Laumon	alain.laumon@dordogne.gouv.fr
DDT 87	Monsieur	Guillaume Brard	guillaume.brard@haute-vienne.gouv.fr
ONEMA 24	Monsieur	Olivier Terrier	olivier.terrier@onema.fr
ONEMA 87	Monsieur	Stéphane Vighetti	stephane.vighetti@onema.fr
LNE	Monsieur	David Naudon	naudon.david@wanadoo.fr
FDAAPPMA 24	Monsieur	Arnaud Denoueix	federation.peche.24@gmail.com
FDAAPPMA 87	Madame	Stéphanie Charlat	federation-peche87@wanadoo.fr
NEEMO	Madame	Ellen Rekowski-Degott	ellen.degott@neemo.eu
NEEMO	Madame	Maud Latruberce	maud.latruberce@neemo.eu
Université de Bordeaux	Madame	Magali Baudrimont	m.baudrimont@epoc.u-bordeaux1.fr
Université de Bordeaux	Madame	Katel Goeden	katel.goeden@u-bordeaux.fr
Enviropea	Madame	Kelly Prifti	kprifti@enviropea.com